

VILLE DE MIREVAL
Mairie de MIREVAL
1 Place Louis Aragon
31100 MIREVAL
Tél : 05 61 74 45 28

Chargé d'étude :
ADÈLE

SFI
urbanisme
434 rue Étienne Lenoir
31100 MIREVAL
Tél : 05 61 74 45 24
E-mail : adelle@wmsmf.fr
Site : www.sfi.fr
0201 201047 000
0201 201047 001
0201 201047 002
0201 201047 003
0201 201047 004

SPI
GRAPHIC

51
Rég. n° 1078911-2010
SFI (Société civile) s'engage à accompagner les communes de la Région Midi-Pyrénées dans leur développement durable.

Commune de Mireval
Plan local d'urbanisme (PLU)
Plan de zonage général
Echelle : 1/5000ème

Projet de loi n° 2010-1233
Arrêté de zonage de PLU : LDC du 23 septembre 2010
Approbation du PLU : DCL du 23/09/2010

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE PLU

A. Les zones et les secteurs

Limite de zone et de secteur

B. Les autres indications

Espaces boisés Classés (EBC) "significatifs"

Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer

Emplacement réservé pour voie publique à élargir

Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)

Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteurs délimités à des programmes de mixité sociale comprenant au moins 50% de logement locatif financé par un prêt aidé par l'État.

Carrière

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Éléments de patrimoine et de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à réhabiliter (voir plan détails 5.3)

2. Prescriptions reportées sur le PLU

Zones inscrites au PRG : Bâtiments remarquables et sites de l'État approuvés par le Préfet le 25/07/2012 (détails en annexe 6.4 - Secteurs et Éléments Patrimoniaux)

